FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA REUNION

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 19 avril 2025

Le samedi 19 avril 2025, les membres de l'association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Réunion » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de son président Monsieur Patrick BEAUDRON, à la Maison de la Chasse et de la Nature de l'Étang Salé.

La tenue de cette assemblée a, par ailleurs, été annoncée dans le journal « Le Quotidien » en date du mercredi 19 mars 2025.

Au cours de cette Assemblée Générale Ordinaire, 57 membres étaient présents ou représentés (cf. feuille d'émargement en annexe sur laquelle figure la liste des participants).

Madame Corine DUSSAUX, de la société Audit Réunion, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoquée, était présente.

Avant de procéder à l'ouverture de cette Assemblée Générale, le Président informe les personnes présentes que l'assemblée générale est filmée à des fins internes, sans aucune diffusion publique, afin de conserver une trace de la réunion et des échanges. Le Président cède ensuite la parole à Mme Jane COZETTE, Directrice de la FDC974 qui informe alors l'assemblée qu'un tirage au sort, pour gagner une prise en charge de la validation départementale du permis de chasser avec assurance pour la saison 2025-2026, va avoir lieu. Le but étant de récompenser un utilisateur de l'application ChassAdapt.

Elle rappelle par la même occasion les critères de validation pour être éligibles au tirage au sort :

- Utiliser l'application ChassAdapt
- Géolocaliser au minimum 50% des prélèvements
- Géolocalisation hors zone urbaine

Puis un tirage au sort est effectué dans l'assistance.

Mme Jane COZETTE annonce que les résultats seront annoncés à l'issue de cette Assemblée Générale, une fois que les conditions d'éligibilité auront été vérifiées.

Le Président de la FDC974 présente alors à l'assemblée tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que tous les employés de la FDC974.

Après avoir remercié les participants pour leur présence, le Président Patrick BEAUDRON déclare ouverte l'Assemblée générale à 09h30.

Le Président adresse, plus particulièrement, ses remerciements à Monsieur BODERE Philippe, chef de l'unité eau et biodiversité de la DEAL et représentant ce jour le Préfet, Jean Bernard MARATCHIA, Délégué aux affaires agricoles et à l'économie sociale et solidaire au Conseil Régional, Monsieur MERAULT Cédric, élu de la chambre d'agriculture, Monsieur Jean-François NATIVEL, Président du conseil des rivages de l'Océan Indien, Monsieur PAYET Patrick, chef adjoint du Service Départemental 974, Monsieur Serge Periamodely, chef de la Louveterie, Monsieur Marie-Georges BOUCHER, président de la Fédération des gardes-chasse particuliers assermentés de La Réunion pour leur présence.

Le Président rappelle alors les points inscrits à l'ordre du jour et précise, à cette occasion, que la

FDC974 n'a reçu aucune question écrite pour le point 9 ci-dessous.

- 01) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2024
- 02) Rapport moral et d'activité pour l'exercice 2023/2024 du Président,
- 03) Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2023/2024,
- 04) Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2024
- 05) Approbation des comptes pour l'exercice 2023-2024, quitus, affectation des résultats
- 06) Approbation des conventions réglementées pour l'exercice 2023-2024
- 07) Approbation du budget pour l'exercice 2025-2026
- 08) Votes du montant des cotisations pour l'exercice 2025-2026
- 09) Questions écrites.

Conformément à l'ordre du jour, il a été fait lecture des différents rapports ci-dessus détaillés.

Aucune question n'ayant été posé par les participants à la suite de la lecture des différents rapports, le président a mis aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 avril 2024.

L'Assemblée Générale procède au vote.
Cette résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 56 voix
- Contre : 0
- Abstention : 1 voix

Deuxième résolution :
Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2023/2024.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier Mickaël BIGOT, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024. L'assemblée Générale procède au vote.
Cette résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 56 voix
- Contre : 0
- Abstention : 1 voix

Troisième résolution :
Approbation des comptes pour l'exercice 2023/2024, quitus, affectation du résultat,
L'assemblée générale donne quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023-2024.
Cette résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 56 voix
- Contre : 0
- Abstention : 1 voix

Quatrième résolution :
Approbation des comptes pour l'exercice 2023/2024, quitus, affectation du résultat,
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le déficit de l'exercice 2023-2024 s'élevant à 31 305€, au compte « Report à nouveau »
Cette résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 56 voix
- Contre : 0
- Abstention : 1 voix

JC

Cinquième résolution :
Approbation des Conventions Réglementées pour l'exercice 2023/2024.

Madame DUSSAUX fait part à l'assemblée que dans le cadre de sa mission de contrôle, elle se doit de faire lecture des conventions règlementées pour l'exercice 2023/2024.
Mme DUSSAUX précise qu'aucune convention règlementée n'a été signée pour l'exercice 2022/2023.
L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes approuve les conventions réglementées inscrites dans son rapport.
Cette résolution est adoptée à la majorité :

- Pour : 56 voix
- Contre : 0
- Abstention : 1 voix

Sixième résolution :
Approbation du budget de l'exercice 2025/2026.

La parole est passée, par le trésorier Mickaël BIGOT, à la Directrice de la FDC974, Jane COZETTE, qui présente à l'Assemblée Générale le budget 2025/2026.
L'assemblée, après avoir entendu les explications et les précisions de la Directrice de la FDC974, et aucune question n'étant posée, approuve celui-ci dans les termes suivants :

- - Total des produits : 322 178 €
- - Total des charges : 320 622 €
- - Soit un bénéfice net comptable de : 1 557 €
-

et procède au vote.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

- Pour : 57 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Septième résolution :
Votes du montant des cotisations pour l'exercice 2025/2026.

Le Président Patrick BEAUDRON, prend la parole et présente à l'assemblée le montant des cotisations pour l'année 2025/2026.
L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'Administration, propose de fixer le montant du timbre fédéral aux conditions suivantes :

- Le timbre fédéral : 83 €
- Le timbre temporaire de 9 jours : 42,00 €
- Le timbre temporaire de 3 jours : 21,00 €

Le Président, Patrick Beaudron, rappelle que le tarif du timbre fédéral n'avait pas été réévalué depuis trois ans, conformément à l'engagement qui avait été pris. Cependant, le contexte particulier lié à l'affaire One Voice, qui a entraîné une baisse significative du nombre de validations, ainsi que les frais juridiques importants supportés par la Fédération, ont conduit à la décision d'augmenter ce tarif. Cette mesure, bien que difficile, s'est avérée nécessaire pour garantir la pérennité financière des actions de la Fédération.

Rappel par le Président que le tarif pour les nouveaux chasseurs est fixé par la FNC :
Nouveaux chasseurs

- Timbre annuel : 30,00 €
- Timbre temporaire de 9 jours : 26,24 €

JC

- Timbre temporaire de 3 jours : 13,12 €

Cette résolution est adoptée à la majorité

- Pour : 54 voix
- Contre : 3 voix
- Abstention : 0

Questions écrites

Le Président Patrick BEAUDRON rappelle à l'assemblée qu'il n'y a pas eu de questions écrites qui ont été transmises à la FDC974.

Le Président propose donc à l'assemblée de passer aux Questions diverses

Il informe l'assemblée que l'assemblée Générale de cette année 2025 a la chance d'avoir de nombreux invités de marque qui souhaitent échanger avec la communauté des chasseurs. Le Président donne la parole successivement à :

- ✓ BODERE Philippe – chef de l'unité eau et biodiversité représentant ce jour le Préfet :
- ✓ PAYET Patrick - chef adjoint du Service Départemental 974
- ✓ PERIAMODELY Serge - chef de la Louveterie
- ✓ BOUCHER Marie-Georges, président de la Fédération des gardes-chasse particuliers assermentés de La Réunion
- ✓ Jean Bernard MARATCHIA, Délégué aux affaires agricoles et à l'économie sociale et solidaire au Conseil Régional,
- ✓ Jean-François NATIVEL, Président du conseil des rivages de l'Océan Indien

Un point est fait sur le projet de création d'une association sur les territoires de CBO au niveau de l'antenne 4. Jane COZETTE explique que le bureau cherche des chasseurs intéressés pour rejoindre le conseil d'administration de l'association. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la Fédération.

Echanges avec les chasseurs :

• **Braconnage** : Demande de chiffres sur les braconniers arrêtés et manque de contrôles ; rappel par l'OFB de la diminution des effectifs de police de la chasse, mais volonté d'augmenter les contrôles, notamment de nuit et en interservices.
• **Zones de contrôle** : Des chasseurs soulignent que les contrôles semblent concentrés dans les Hauts, alors que le braconnage est aussi présent en zones intermédiaires (maraîchage, cannes).
• **Encadrement et chiens** : Proposition de limiter le nombre d'accompagnateurs et de chiens, et de réinscrire les noms des accompagnateurs sur les carnets de prélèvement.
• **Pièges et lièvres** : Inquiétudes exprimées par des chasseurs de lièvres sur le manque d'attention portée à cette espèce. Bilan sur les saisies (véhicules, armes, gibier) en baisse. Mention de l'usage croissant des pièges.
• **Tirs suspects** : Signalement de braconnage au Lièvre et à la Plumes de nuit dans l'ouest. L'OFB rappelle que les signalements doivent être précis (lieux, plaques d'immatriculation, etc.) pour que cela puisse mener à une action.
• **Déclaration des armes – SIA :** Clarifications apportées sur les obligations liées au SIA :
  - Déclaration obligatoire pour carabines, fusils automatiques et armes récentes
  - Les armes à canon lisse à un coup acquises avant 2011 ne sont pas concernées
• **Sécurité :** Patrick GASTRIN, administrateur et référent Tangue, rappelle la nécessité de chasser à plusieurs pour limiter les risque d'accident.

JC

N'ayant plus de questions diverses à aborder,
Madame Jane COZETTE annonce à l'assemblée le nom du gagnant :

Il s'agit de Monsieur HOARAU Benjamin - 20239748005714 qui gagne sa validation gratuite pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 12h30.

La secrétaire de séance

Jane COZETTE

Le Président de la FDC

Patrick BEAUDRON